

Exigences applicables aux fournisseurs du service logistique de Denner



Modifications en vigueur à partir du 01.01.2025

Date	Page/chapitre	Modification	Version	Auteur
01.01.2025	P 11 / C 4	Exigences aux bon de livraison	V1	CD
01.01.2025	P 15 / C 6	En cas de retard de livraison de marchandises concernées par une action, on est facturé CHF 1.50 par traded unit (TU) . Facturation minimale est CHF 100 .	V1	Centre de distribution CD
01.01.2025	P 15 / C 6	En cas de retard de livraison de marchandises concernées par une action, on est facturé CHF 1.50 par demi-pallet . Facturation minimale est CHF 100 .	V1	CD

Contenu

1 Introduction.....	5
1.1 Principes	5
1.2 Terminologie.....	5
2. Unité de livraison (<i>traded unit</i> , TU).....	6
2.1 Exigences applicables à la TU	6
2.1.1 Dimensions	6
2.1.2 Stabilité.....	6
2.1.3 Organisation des palettes.....	6
2.1.4 Élimination.....	7
2.1.5 Modification de TU existantes.....	7
2.2 Étiquetage des TU	7
2.2.1 Contenu	7
2.2.2 Format	7
2.2.3 Code-barres.....	8
2.2.4 Attribution des numéros	8
3. Unité logistique (<i>logistics unit</i> , LU).....	9
3.1 Étiquette d'unité logistique.....	9
3.1.1 Unité logistique	9
3.1.2 Contenu de l'étiquette LU	9
3.1.3 Contenu de l'étiquette LU	10
3.1.4 Emplacement de l'étiquette LU.....	10
3.1.5 Code-barres.....	11
4. Bon de livraison	11
4.1 Bon de livraison	11
4.1.1 Introduction.....	11
4.1.2 Contenu du bon de livraison	11
5. Conditionnements.....	11
5.1 Palettes.....	11
5.1.1 Exigences applicables aux palettes.....	12
5.2 Display	12
5.2.1 Exigences applicables aux palettes de présentation type Display	12
5.3 Échange des conditionnements et des palettes.....	13
6. Pénalités facturées pour non-conformité	14
7. Connexion à l'outil de slot management.....	15
8. Autres exigences	16
9. Cahier des charges pour le centre de distribution de Mägenwil	16

9.1 Introduction.....	16
9.2 Contrôles à la mise en stock.....	16
9.4 Feuille	17
9.4 Exigences et facturation de pénalités en cas de non-conformité	17
9.5 Défauts de qualité et conséquences	18

1 Introduction

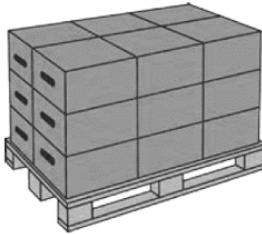
1.1 Principes

Les livraisons qui ne sont pas conformes aux exigences indiquées dans ce document sont remaniées ou retournées à l'expéditeur, à ses frais.

Il incombe au fournisseur d'assurer la conformité des marchandises avec les dispositions légales, toutes les normes légales applicables (y compris les normes UE) devant être prises en compte.

1.2 Terminologie

Les termes suivants sont utilisés pour décrire les unités logistiques:

CU	L'unité de consommation (<i>consumer unit</i> , CU) correspond à une unité achetée à un point de vente.	
TU	L'unité de livraison (<i>traded unit</i> , TU) est une unité standardisée constituée d'une ou plusieurs CU. Il peut s'agir d'un conditionnement jetable ou réutilisable.	
LU	L'unité logistique (<i>logistics unit</i> , LU) se compose d'une ou plusieurs TU envoyées par un expéditeur à un destinataire.	

2. Unité de livraison (*traded unit, TU*)

Pour la manutention manuelle des marchandises, il convient de ne pas dépasser un poids brut de 15 kg par unité de livraison (*traded unit, TU*) (cf. Suva, dispositions en matière de protection des travailleurs applicables en Suisse). La TU peut être un conditionnement jetable ou réutilisable. Chaque type de conditionnement réutilisable doit respecter la limite de poids définie.

2.1 Exigences applicables à la TU

Si les exigences ci-dessous sont respectées, il est possible d'adapter une TU en conditionnement jetable aux unités de consommation (*consumer units, CU*). Ces exigences s'appliquent à tous les types de conditionnement à usage unique, dont les boîtes en plastique ou en carton, les suremballages en papier, les emballages thermorétractables, les emballages prêts pour mise en rayon, etc. En ce qui concerne les conditionnements réutilisables, se reporter au chapitre 4.2 «Échange des conditionnements et palettes».

2.1.1 Dimensions

- Nous recommandons d'utiliser une surface de base adaptée aux dimensions du module de référence afin d'optimiser la charge sur la surface des palettes. L'agencement des charges sur palette doit avant tout protéger le produit et permettre une répartition optimale et la réduction des coûts de transport et de stockage.
- Dans la mesure du possible, une couche de TU doit correspondre à la surface de base de la palette. En ce sens, les dimensions admissibles d'une couche de TU sont 1200 x 800 mm maximum et 1050 x 600 mm minimum.

2.1.2 Stabilité

- Le fournisseur doit s'assurer que les palettes contenant uniquement un type d'article présentées à la réception des marchandises sont suffisamment stables pour que les conditionnements à usage unique de la couche inférieure ne soient pas écrasés ou endommagés.
- La partie supérieure (le couvercle) de chaque TU doit être bien fermée. Nous recommandons l'utilisation de ruban adhésif en papier, de rabats imbriqués, de colle, etc.
- Il doit être possible d'empiler les conditionnements à usage unique avec d'autres conditionnements du même type, mais également avec d'autres types de TU. Ces autres types de TU peuvent être des conditionnements jetables ou échangeables. Il convient ici de déterminer la priorité entre un agencement des produits selon les besoins et un empilement rationnel (par exemple, le plus lourd en dessous, le plus léger au-dessus).

2.1.3 Organisation des palettes

On privilégiera en principe une palettisation en caisses imbriquées, en évitant tout type de couche intercalaire entre les couches de conditionnements. Toutefois, si la stabilisation du chargement exige tout de même des couches intercalaires, on respectera les règles suivantes:

- Les couches intercalaires en carton doivent être réalisées d'une seule pièce, dans un matériau qui n'est pas du papier ou du carton ondulé, sans perforation, et présenter des dimensions identiques à celles des couches de TU.

- La hauteur des couches de TU doit être constante, ce qui implique que toutes les TU doivent être empilées de la même manière. L'empilement mixte (TU verticales / TU horizontales) n'est pas autorisé. Les TU doivent en principe être empilées sur leur plus grande surface (horizontalement).
- L'utilisation de matériaux de rembourrage pour combler les vides entre les TU n'est pas autorisée.
- Ne pas coller entre elles les différentes couches de TU pour stabiliser les palettes.
- Les couches de TU doivent comporter la même quantité d'unités (un écart est admis pour la couche supérieure).

2.1.4 Élimination

- L'emballage doit pouvoir être facilement démantelé pour séparer les différents éléments habituellement recyclables (carton, PET ou PE).

2.1.5 Modification de TU existantes

- Il convient de modifier les emballages qui ont fait l'objet de réclamations dans la pratique.
- Toute modification d'un emballage exige une concertation avec les services achats et logistique de Denner.
- Les fournisseurs doivent impérativement informer le service achats de Denner dès lors qu'il est nécessaire de modifier un emballage. Le service achats transmettra alors l'ensemble des modifications de l'emballage envisagées (dimensions, poids, type d'emballage, couches intercalaires, palettisation, etc.) au service logistique de Denner pour validation.

2.2 Étiquetage des TU

Les indications requises sur l'étiquette des TU se limitent aux quelques mentions obligatoires. Les informations restantes ont été déclarées comme mentions facultatives.

Si un article ne mentionne aucune indication du prix sur le produit, l'indication du prix n'est pas non plus nécessaire sur l'étiquette de la TU. Dans le cas contraire, cette indication du prix devrait figurer également sur l'étiquette de la TU.

2.2.1 Contenu

Informations sur la TU	Caractère
Numéro d'article Denner	Obligatoire
Prix de vente par CU en CHF	Facultatif
Nombre de CU par TU	Obligatoire
Désignation de l'article	Obligatoire
Date de durabilité minimale (DDM)	Obligatoire
Numéro d'article fournisseur	Facultatif

2.2.2 Format

Le format requis pour l'étiquette des TU est DIN A7 paysage (obligatoire notamment pour les conditionnements réutilisables). En revanche, ce format n'est pas obligatoire en cas d'utilisation sur

carton. L'impression directe sur carton est autorisée. Dans ce cas, la qualité d'impression doit garantir la lisibilité des code-barres imprimés.



2.2.3 Code-barres

Le marquage des codes-barres doit être conforme aux standards de GS1: www.gs1.org. Types autorisés pour les TU: GS1-128 et ITF-14.

2.2.4 Attribution des numéros

Le propriétaire de la marque (*brand owner*) gère l'attribution des numéros GS1 des TU. En règle générale, il attribue à la TU son propre code article international GTIN (*Global Trade Item Number*).

Il convient de veiller tout particulièrement à ce que:

- le GTIN (EAN13) de la CU et le GTIN (GS1-128) de la TU ne soient pas identiques;
- des numéros GS1 séparés soient attribués aux différentes variantes de TU (selon le nombre de CU par TU); le propriétaire de la marque établit un nouveau GTIN de TU si le rapport CU/TU est modifié.

3. Unité logistique (*logistics unit, LU*)

3.1 Étiquette d'unité logistique

3.1.1 Unité logistique

Une unité logistique simple (*simple logistics unit, LU*) regroupe physiquement des TU dont les articles, les lots et la DDM sont identiques. Elle est transmise de l'expéditeur au destinataire.

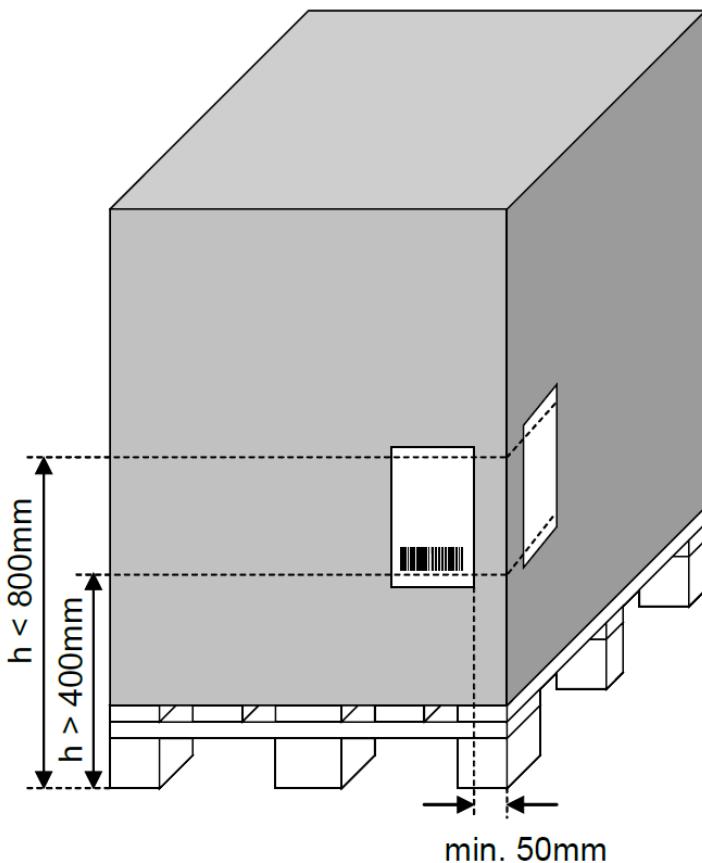
3.1.2 Contenu de l'étiquette LU

Informations sur la LU	EDI	Non EDI
Raison sociale et expéditeur	Obligatoire	Facultatif
SSCC avec AI (00) en code-barres (petit texte inclus)	Obligatoire	Facultatif
SSCC avec AI (00) en texte (gros caractères en clair)	Obligatoire	Facultatif
DDM (date de durabilité minimale)*	Obligatoire	Facultatif
Numéro de lot*	Obligatoire	Facultatif
Désignation de l'article	Obligatoire	Obligatoire
Numéro d'article Denner	Obligatoire	Obligatoire
Rapport TU/LU	Obligatoire	Obligatoire
Rapport CU/TU	Facultatif	Facultatif
Poids brut de la LU (palette comprise) ou, pour les articles au poids, poids net des marchandises de la LU avec GS1-AI(3103)?	Obligatoire	Facultatif
Destinataire (CD Denner)	Obligatoire	Obligatoire

3.1.3 Contenu de l'étiquette LU



3.1.4 Emplacement de l'étiquette LU



3.1.5 Code-barres

Code-barres:

L'étiquetage des LU avec un code-barres doit être conforme au standard GS1-128 (uniquement pour les fournisseurs concernés par une procédure électronique). www.gs1.org

Qualité du code-barres:

Une impression en noir sur fond blanc assure un contraste optimal (qualité minimale du code-barres B selon le standard GS1). L'arrière-plan de l'étiquette doit impérativement être blanc.

4. Bon de livraison

4.1 Bon de livraison

4.1.1 Introduction

Pour une vérification correcte des articles et des quantités, nous avons besoin de bons de livraison complets et clairs. C'est pourquoi les bons de livraison doivent présenter les caractéristiques ci-dessous.

4.1.2 Contenu du bon de livraison

Information sur le bon de livraison	Variante
Indication de la quantité TU par numéro d'article DENNER	Obligatoire
Numéro de bon de livraison	Obligatoire
Numéro d'article DENNER	Obligatoire
Numéro de commande	Obligatoire
Adresse de livraison	Obligatoire
Date de livraison	Obligatoire
Indication de la quantité CU par TU	Obligatoire
Désignation de l'article	Obligatoire
Date limite de consommation par article	Obligatoire
Numéro d'article du fournisseur	Facultatif

5. Conditionnements

Ce chapitre traite de tous les conditionnements acceptés par Denner.

5.1 Palettes

En ce qui concerne la qualité des palettes, il convient de respecter les critères d'échange EPAL pour les palettes Europe. Jusqu'à nouvel ordre, Denner accepte également à l'échange les palettes type UIC (monde).

<https://www.epal-pallets.org/eu-fr/porteur-de-charge/palette-europe-epal/>

Les palettes font l'objet d'un contrôle mécanique au service de réception des marchandises. Les paramètres du contrôle mécanique des palettes correspondent à ceux du contrôle automatisé des palettes Europe/EPAL dans les systèmes de convoyage et de stockage (recommandations de GS1 Suisse, voir www.gs1.ch «Einstellwerte für automatisierte Kontrollen von EUR/EPAL-Paletten in Förder- und Lagersystemen», en allemand).

5.1.1 Exigences applicables aux palettes

- Hauteur maximum par palette: 1,80 m (palette comprise)
- Poids maximum par palette: 1000 kg (palette comprise)
- Dimensions EPAL: 1200 mm x 800 mm x 144 mm
- Le chargement ne doit pas dépasser de la palette (unités de conditionnement adaptées au module de référence)
- Un article par palette seulement (les palettes empilées sont conformes)
- Un lot par palette seulement (une DDM par palette)
- La palette doit être filmée. Le film étirable ne doit pas être enroulé plus bas que le bord supérieur de la palette.
- Les espaces vides entre les dés de la palette doivent rester dégagés.
- Les palettes doivent être directement entreposables à leur arrivée (droites, sans défaut, etc.). Si la palette n'est pas conforme, Denner SA se réserve le droit de refuser de réceptionner les marchandises et d'exiger une nouvelle livraison conforme sous 24 heures.
- Les dés externes des demi-palettes Düsseldorf doivent présenter une épaisseur d'au moins 3 mm.
- Les extrémités du film doivent être collées ou soudées proprement sur l'unité de chargement. Aucune extrémité du film ne doit dépasser.
- Les documents d'accompagnement comme les papiers et étiquettes doivent être bien fixés sur la palette, aucune partie ne devant se détacher.

5.2 Display

5.2.1 Exigences applicables aux palettes de présentation type Display

- Dimensions exclusivement applicables aux palettes Display: ½ palette sur palette Düsseldorf ou ¼ palette Display sur plateau roulant (www.container-centralen.de)
- Plateaux roulants filmés par 4, roulettes pivotantes vers l'extérieur (mobilité du bloc de 4)
- Pas de palette d'adaptation au plateau roulant
- Pas de demi-palette Display empilée sur une palette EURO
- L'étiquetage extérieur indique le contenu (numéro et désignation d'article Denner, quantité d'unités de vente pour chaque article de la liste)
- Les produits lourds sont placés en dessous (centre de gravité bas), la présentation des produits commence au maximum à 30 cm du sol (pour éviter le risque de basculement)
- Hauteur maximum de 1,80 m pour l'unité de transport, support compris; chaque couche de la palette Display est remplie de manière optimale, sans laisser d'espace vide si possible
- Structure Display transportable
- La structure en carton doit être solidaire du support de chargement. Par exemple: fixation de la palette Display au plateau roulant au moyen d'une bande de sécurité (p. ex. Strapex). Ajout de cornières pour éviter les dégâts (voir fig.)

5.3 Échange des conditionnements et des palettes

- En principe, aucune palette jetable n'est acceptée ou échangée. L'élimination des palettes jetables est facturée au fournisseur, au temps passé.
- Denner traite les palettes défectueuses ou très sales comme des palettes jetables, qui ne sont donc pas échangées.
- L'échange de palettes Europe est généralement effectué au rapport de 1 pour 1 à la livraison. Toute dérogation à ce principe nécessite l'accord préalable de Denner SA. Dans ce cas, le fournisseur est inscrit sur une liste spécifique.
- Le chauffeur valide la conformité de l'échange par une signature.
- La société Denner accepte également les palettes CHEP, qui ne sont pas échangées à 1 pour 1. Dans ce cas, on applique également les conditions de la société CHEP. www.cheptech.com
- Les palettes de l'organisation «La Palette Rouge» ne sont pas acceptées.
- Denner SA est partenaire de l'organisation Management des engins échangeables Migros (MTM). Tous les mouvements de conditionnements Migros doivent être saisis et gérés dans le système TGIS.
 - Le débit du colis MTM dans le TGIS doit être enregistré à la date de l'entrée effective des marchandises chez DENNER. Pour les chargements en amont, l'enregistrement doit être effectué avec "sortie à venir" - avec la date du jour de livraison.
- L'autorisation de Denner SA est requise pour les conditionnements d'autres fournisseurs. Ces conditionnements sont triés et regroupés à part, pour enlèvement en bloc par le fournisseur.

6. Pénalités facturées pour non-conformité

Si les exigences logistiques de Denner ne sont pas respectées, la réception est refusée et les marchandises sont retournées au fournisseur, à ses frais.

Une nouvelle livraison conforme aux exigences doit être effectuée sous 24 heures. Le coût supplémentaire supporté par Denner est facturé au fournisseur.

Les réclamations sont consignées sur le bon de livraison. Une photo peut être demandée au fournisseur, au cas par cas.

Tarif (CHF/qté)	Défaut constaté	Unité de facturation
50 CHF	Bon de livraison absent/incomplet Appliqué lorsqu'il manque des documents (bon de livraison). Appliqué si le bon de livraison ne mentionne pas le numéro d'article Denner ou le numéro de commande Denner, et si des précisions sont nécessaires.	Livraison
250 CHF	Marchandises livrées à la mauvaise adresse Appliqué lorsqu'une nouvelle expédition vers la bonne adresse est nécessaire et que le retard entraîne un épuisement du stock.	Palette (LU)
100 CHF	Palette – Transfert de stock Appliqué lorsque des palettes en bois (p. ex. palettes jetables) sont défectueuses ou ne répondent pas aux critères d'échange EPAL, ou si l'empilage est de mauvaise qualité et impose un transfert de stock (inclinaison, instabilité, dépassement de la surface, etc.). (`Einstellwerte für automatisierte Kontrollen von EUR-Paletten in Förder- und Lagersystemen»)	Palette (LU)
100 CHF	Palette – Palette trop haute Appliqué lorsque les palettes livrées sont trop hautes (> 1,80 m), imposant un transfert de stock.	Palette (LU)
150 CHF	Palettes mélangées Appliqué lorsqu'une palette livrée contient des articles différents. Nécessite un reconditionnement pour que chaque palette contienne un seul type d'article.	Palette (LU)
50 CHF	Film rétractable non conforme ou documents mal fixés. Appliqué si: <ul style="list-style-type: none">- il faut enlever le film et refilmer la palette;- le film est trop bas, s'il dépasse du bord supérieur de la palette en bois et recouvre les espaces entre les dés de la palette;	Palette (LU)

	<ul style="list-style-type: none"> - l'extrémité du film est enroulée autour d'un dé de la palette; - les extrémités du film, si elles dépassent, ne sont pas collées ou soudées proprement; - les documents d'accompagnement comme les papiers et étiquettes sont attachés à la palette mais mal fixés, de sorte qu'une partie des documents se détache. <p>(«Einstellwerte für automatisierte Kontrollen von EUR-Paletten in Förder- und Lagersystemen»)</p>	
120 CHF par heure	L'étiquette du prix convenu contractuellement avec le service achats de Denner a été oubliée ou est inutilisable en raison d'une qualité insuffisante. Un nouvel étiquetage est nécessaire.	Au temps passé
120 CHF par heure	Marchandises partiellement défectueuses: <ul style="list-style-type: none"> - Appliqué lorsque des marchandises sont défectueuses en partie uniquement et que l'urgence impose de trier les marchandises utilisables 	Au temps passé
500 CHF	Livraison refusée dans sa totalité? (Le fournisseur peut effectuer un contrôle qualité et informer le service réception)	Livraison
1.50 CHF (min. 100 CHF)	En cas de retard de livraison de marchandises en promotion à base de TU.	TU
15 CHF (min. 100 CHF)	En cas de retard de livraison de marchandises en promotion à base de demi-palettes.	Demi-palette
25 CHF par palette	Retours fournisseurs qui n'ont pas été enlevés à la date convenue.	Palette (LU)

7. Connexion à l'outil de slot management

- La livraison doit intervenir à la date convenue (sur rendez-vous) et respecter la procédure convenue à la commande.
- Les livraisons partielles sont possibles uniquement avec l'accord du service ayant passé commande.
- Pour les livraisons de vin, le bon de livraison doit également préciser le millésime.
- Nos transpalettes électriques peuvent être utilisés pour le déchargement/chargement.
- Hauteur de quai minimum 1,30 m, hauteur de porte maximum 4 m.
- S'il n'est pas en mesure de respecter les délais ou les quantités commandées, le fournisseur doit le signaler par écrit dans les 48 heures suivant la réception de la commande. En l'absence de communication, la commande est considérée comme étant confirmée.

8. Autres exigences

- La livraison doit intervenir à la date convenue (sur rendez-vous) et respecter la procédure convenue à la commande.
- Les livraisons partielles sont possibles uniquement avec l'accord du service ayant passé commande.
- Pour les livraisons de vin, le bon de livraison doit également préciser le millésime.
- Nos transpalettes électriques peuvent être utilisés pour le déchargement/chargement.
- Hauteur de quai minimum 1,30 m, hauteur de porte maximum 4 m.
- S'il n'est pas en mesure de respecter les délais ou les quantités commandées, le fournisseur doit le signaler par écrit dans les 48 heures suivant la réception de la commande. En l'absence de communication, la commande est considérée comme étant confirmée.

9. Cahier des charges pour le centre de distribution de Mägenwil

9.1 Introduction

Le centre de distribution de Mägenwil est le principal site logistique de l'entreprise Denner. Il est actuellement le seul à être équipé d'un rayonnage grande hauteur automatisé, une technologie qui exige un haut niveau de qualité des livraisons: aussi est-il essentiel de respecter les exigences logistiques énoncées aux chapitres 4 et 5.

Le non-respect des exigences décrites dans ce chapitre sera facturé au même tarif que pour les exigences applicables par ailleurs aux fournisseurs.

9.2 Contrôles à la mise en stock

Différents contrôles sont effectués lors de la mise en stock des unités de chargement avant de pouvoir les entreposer dans le rayonnage grande hauteur. Ces contrôles garantissent la sécurité et la qualité et évitent d'éventuelles dépenses supplémentaires ou des dommages dans l'entrepôt à rayonnage grande hauteur automatisé.

Contrôles à la mise en stock:

- Pesée: le poids de l'unité de chargement est mesuré
 - Poids maximum 1000 kg (support de chargement compris)
- Contrôle du profil: mesure des dimensions de l'unité de chargement (largeur, longueur, hauteur)
 - Hauteur maximum: 1800 mm
 - Tolérance maximum en largeur: 30 mm par rapport au support
 - Tolérance maximum en longueur: 30 mm par rapport au support
- Contrôle des planches: recherche de dégradation des planches du support (planches manquantes ou cassées)
- Contrôle des espaces vides: vérification des espaces vides du support de chargement pour détecter d'éventuels corps étrangers ou un dé ayant pivoté
 - Tolérance maximum concernant les espaces vides: 10 mm à partir du bord supérieur des dés de palette
 - Tolérance maximum concernant les dés ayant pivoté: 10 mm
- Contrôle d'identification: contrôle de l'identifiant de l'unité de chargement (présence et enregistrement)

9.4 Feuille

La rétraction doit être livrée uniquement sous film transparent. Pas de film noir/couleur !

- ➔ Cela complique le scannage lors de l'entrée dans l'entrepôt à hauts rayonnages.



9.4 Exigences et facturation de pénalités en cas de non-conformité

Les exigences et les tarifs mentionnés dans le présent document sanctionnant le non-respect des exigences s'appliquent également au cahier des charges de Mägenwil.

9.5 Défauts de qualité et conséquences

Défaut de qualité	Conséquence
Bon de livraison absent	Les marchandises réceptionnées ne peuvent pas être ouvertes. La livraison ne peut pas être réceptionnée. Un travail de clarification est nécessaire, entraînant des frais.
Bon de livraison incomplet	L'absence de certaines informations empêche d'identifier la commande. Un travail de clarification est nécessaire, entraînant des frais.
Support de chargement défectueux	Les supports de chargement défectueux présentent un risque de basculement ou de rupture et ne peuvent donc pas être stockés dans l'entrepôt à rayonnage grande hauteur automatisé. Ces supports doivent être remplacés pour permettre la mise en stock des marchandises. Le défaut doit être traité, entraînant des frais.
Palette jetable	L'entrepôt à rayonnage grande hauteur automatisé détecte les palettes jetables, qui ne répondent pas aux normes, et refuse leur mise en stock. Ces supports doivent être remplacés pour permettre la mise en stock des marchandises. Cette opération entraîne des frais.
Empilage non conforme	Les unités de chargement trop larges ou dont la stabilité n'est pas garantie ne peuvent pas être stockées dans l'entrepôt à rayonnage grande hauteur automatisé. Cette non-conformité entraîne des frais de traitement.
Unité de chargement trop haute	Les unités de chargement trop hautes ne peuvent pas être mises en stock, la hauteur des emplacements de stockage étant limitée. Cette non-conformité entraîne des frais de traitement.
Film déchiré rendant un nouveau filmage nécessaire	Le film déchiré ne permet plus de garantir la stabilité de l'unité de chargement. Le filmage présentant une déchirure forme une surépaisseur détectée par le contrôle de profil, la mise en stock est donc refusée. Cette non-conformité entraîne des frais de traitement.
Film enroulé trop bas	Un contrôle permet de vérifier si les espaces vides du support de chargement ne sont pas obstrués, car cela pourrait entraîner des dommages à la prise en charge de l'unité dans l'entrepôt à rayonnage grande hauteur. Un film enroulé trop bas déclenche une alerte lors du contrôle des espaces vides au moment de l'entrée en stock, indiquant qu'il pourrait s'y trouver un corps étranger. Cette non-conformité entraîne des frais de traitement et retarde la mise en stock.
Extrémité du film enroulée autour d'un dé	Un contrôle permet de vérifier si les espaces vides du support de chargement ne sont pas obstrués, car cela pourrait entraîner des dommages à la prise en charge de l'unité dans l'entrepôt à rayonnage grande hauteur. Enrouler l'extrémité du film autour d'un dé déclenche une alerte lors du contrôle des espaces vides au moment de l'entrée en stock, indiquant la présence d'un corps étranger. Cette non-conformité entraîne des frais de traitement et retarde la mise en stock.
Extrémité du film mal collée ou mal soudée / documents papier mal fixés	Les extrémités du film qui ne sont pas collées ou soudées proprement sur l'unité de chargement dépassent de celle-ci. D'autre part, si l'extrémité du film se détache, elle peut se coincer dans les miroirs, les capteurs de lumière, etc., entraîner une défaillance et éventuellement causer des dommages. Cette non-

	conformité empêche la mise en stock, entraînant des frais de traitement.
Refus d'une livraison	La mise en conformité de la livraison demande un traitement trop important, la livraison est donc refusée.